

Pour recevoir personnellement UCV-info, s'abonner ici.



Séances d'information : plafond d'endettement et péréquation

L'UCV propose deux nouvelles séances d'information. La première aura lieu le 2 septembre prochain et traitera du plafond d'endettement. Une séance des plus utiles puisque, en début de législature communale, les communes vaudoises doivent déterminer leur plafond d'endettement jusqu'en 2026. La deuxième séance se tiendra le 11 novembre et concernera la péréquation financière. Les deux séances auront lieu de 19h à 21h, à Savigny, et sont gratuites pour toutes les communes membres de l'UCV mais sur inscription.

Plafond d'endettement : tout ce qu'il faut savoir

Soirée animée par M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV.

En ce début de législature communale, les communes vaudoises doivent déterminer leur plafond d'endettement (et celui de cautionnement) jusqu'en 2026. Ce plafond est la limite maximale au-delà de laquelle la commune ne peut s'engager sans demander une autorisation au Conseil d'État. Afin de mieux en comprendre les enjeux et mécanismes techniques, l'UCV vous propose cette séance d'information.

Pour investir dans des infrastructures nécessaires à la population, les communes peuvent avoir recours à l'emprunt. Le financement des investissements est ainsi disponible lorsqu'il est nécessaire. En contrepartie, la commune doit être en mesure de rembourser ses emprunts, au plus tard, à la fin de la durée de vie des investissements réalisés. Afin de s'en assurer, elle mettra en place une politique d'amortissement comptable, qu'il est possible de considérer comme une « épargne forcée ». Avant d'investir, la commune doit toutefois veiller à ce que le niveau de sa dette ne dépasse pas sa capacité économique d'endettement, à savoir la limite en CHF qu'elle est en mesure de supporter financièrement en termes d'endettement. Cela afin de ne pas léguer une dette aux générations futures ou être en situation de surendettement. Cette capacité économique d'endettement dépend des moyens financiers à disposition que la commune peut et/ou souhaite engager.

S'il existe plusieurs mécanismes de frein à l'endettement, le système des communes vaudoises consiste à déterminer un niveau maximum d'endettement appelé plafond d'endettement. Fixé pour la durée de la législature, ce plafond est une limite politique, déterminée en CHF, au-delà de laquelle la commune ne peut s'engager sans demander une autorisation au Conseil d'État. En principe, le plafond d'endettement devrait correspondre à la capacité économique d'endettement.

Quelles sont les différences entre plafond d'endettement et capacité d'endettement ? Que doit-on prendre en compte pour fixer son plafond d'endettement ? Quelle est la différence entre plafond d'endettement et de cautionnement ? Quels sont les déterminants de la gestion de la dette communale ? Les réponses à ces questions lors de cette séance d'information.

La péréquation financière de A à Z

Soirée animée par M. Gianni Saitta, Directeur de l'UCV.



Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, permettant de redistribuer des ressources financières (péréquation directe) et financer la participation à la cohésion sociale (facture sociale). Les transferts financiers entre communes, mais aussi entre communes et l'Etat, dépassent CHF 1.5 mrd par année. Ce système a donc des impacts budgétaires importants pour toutes les communes vaudoises. Pour mieux comprendre comment il fonctionne et comment sont calculées les participations communales, l'UCV vous propose de participer à cette séance d'information.

Quels sont les éléments pris en compte dans le calcul péréquatif ? Comment est répartie la participation communale à la cohésion sociale ? Sur quelle base les communes sont-elles comparées ? Quels sont les déterminants communaux qui font varier le solde net péréquatif ? Qu'est-ce que les dépenses thématiques et à quoi servent-elles ?

Destinée aux élu es et au personnel communal, cette séance d'information abordera également les enjeux des récentes négociations sur le sujet et les perspectives à venir.

Des changements en vue d'améliorer la santé bucco-dentaire des enfants

Chaque année, en moyenne, 1 enfant sur 4 présente des caries lors des dépistages dentaires scolaires, dont certaines de forme grave. Ces dépistages dentaires scolaires sont utiles mais ne remplacent pas un véritable contrôle approfondi. C'est pourquoi, le Canton de Vaud a décidé de remplacer, dès la rentrée scolaire 2021, le dépistage par un véritable contrôle pour les écoliers ères en 1P et en 3P (et aussi pour les 8P dès la rentrée 2022). Pour les autres niveaux scolaires, le dépistage actuel est maintenu. Les communes étant, selon le cadre légal, en charge de l'organisation des dépistages scolaires dentaires, elles devront s'appuyer sur le modèle actuellement mis en place, pour organiser les contrôles. Toutefois, le coût de ces contrôles dentaires complets sera pris en charge par le Canton. Etant donné que ce changement va impacter l'organisation des communes et des écoles, la participation dès la rentrée 2021 est sur base volontaire. Les communes intéressées peuvent écrire à sandrine.bonnet@vd.ch.

Appel d'offres obligatoire pour l'achat d'électricité

L'achat d'électricité est soumis depuis début 2021 au droit des marchés publics si la valeur du marché dépasse CHF 250'000.

Pour de plus amples détails à ce propos, n'hésitez pas à contacter conseils@ucv.ch et à lire le communiqué de presse de la COMCO ci-dessous.

La Commission de la concurrence (COMCO) recommande aux cantons et aux communes de procéder à un appel d'offres pour leur approvisionnement en électricité. L'achat d'électricité est soumis depuis le début de l'année au droit des marchés publics.

Les cantons et communes n'ont, par le passé, que rarement procédé à des appels d'offres pour leurs achats d'électricité. Avec l'entrée en vigueur de la révision du droit des marchés publics, l'achat d'électricité par les collectivités est, depuis le début de l'année, clairement soumis à la législation en matière de marchés publics. Les appels d'offres publics impliquent l'utilisation des deniers publics à des fins économiques, permettent aux entreprises intéressées d'accéder au marché et favorisent la concurrence.



Il existe par exemple une obligation de procéder à un appel d'offres public lors de l'achat d'électricité pour l'approvisionnement des bâtiments de l'administration ou pour les transports publics. Les fournisseurs d'énergie doivent également lancer un appel d'offres public pour l'achat d'électricité destinée aux clients finaux avec approvisionnement de base. L'obligation de procéder à un appel d'offres existe à partir d'une valeur seuil de CHF 250'000, avec des exceptions.

La COMCO fonde sa recommandation sur la loi sur le marché intérieur (LMI). Il y a violation de la LMI si aucun appel d'offres n'a lieu malgré l'existence d'une obligation correspondante établie par le droit des marchés publics. La COMCO et les personnes concernées peuvent déposer un recours contre des décisions rendues dans des cas concrets.

Adresses pour l'envoi de questions :

Andreas Heinemann - Président 078 842 96 01 andreas.heinemann@comco.admin.ch

Patrik Ducrey - Directeur 058 464 96 78 / 079 345 01 44 patrik.ducrey@comco.admin.ch

Stefan Renfer - Responsable marché intérieur 058 469 28 55 stefan.renfer@comco.admin.ch

Des apprentiess, prêtes à aider les communes vaudoises

Le Centre de formation professionnelle spécialisée (CFPS) Le Repuis cherche à créer de nouvelles collaborations avec les communes vaudoises. Le but étant que les jeunes issus de cette fondation puissent aider les communes dans les domaines du paysagisme et de l'entretien des bâtiments. Les communes bénéficient ainsi de leurs compétences tandis que ces jeunes perfectionnent leur apprentissage dans le domaine et s'intègrent durablement dans le marché du travail.

Le CFPS Le Repuis est une fondation créée en 1933. Active sur toute la Suisse romande, elle a son siège et son campus à Grandson, avec des antennes dans tous les cantons romands. Le CFPS Le Repuis prépare, oriente et forme des personnes dans tous les domaines accessibles par voie d'apprentissage, via des ateliers qui lui sont propres et des partenariats avec des entreprises et des communes. Ce centre de formation prépare ainsi et suit les apprenti es vers leur premier emploi, dans de nombreux domaines professionnels : carrosserie, bureau-commerce, cuisine, vente, logistique, Arts graphiques et bien d'autres encore!

Le CFPS Le Repuis espère trouver de nouvelles communes, prêtes à accueillir ces apprenti es, pour des stages ou une poursuite de leur formation. Une étape précieuse pour ces personnes, pour une formation rigoureuse et une bonne intégration professionnelle.

Toute commune intéressée peut contacter Blaise Longchamp, Directeur adjoint du CFPS Le Repuis, au 079 558 32 65. Plus d'informations : www.lerepuis.ch.





Obtention du label de cybersécurité cyber-safe.ch

Partenaire de cyber-safe.ch, l'UCV a participé, en 2020, à un groupe de travail afin d'aider l'ASLaC (Association suisse pour le label de cybersécurité), à l'origine de ce label, à affiner les critères du label de cybersécurité qu'elle propose, dans le but d'y intégrer les besoins des communes. C'est donc tout naturellement que l'UCV a fait appel, en 2021, à l'ASLaC afin de s'assurer que ses données, réseaux et accès sont protégés et sécurisés de façon appropriée. Cette association identifie les vulnérabilités des PME et collectivités publiques et les aide à se protéger des cyber-attaques en leur fournissant des conseils pour la mise en place de solutions adéquates. L'UCV est heureuse d'avoir ainsi pu optimiser sa sécurité informatique et remplir les exigences du label. Notre association encourage fortement les communes à suivre son exemple. D'autant plus que les membres de l'UCV bénéficient d'un rabais de 20% jusqu'au 31 décembre 2021!

L'UCV a également le plaisir de mettre à la disposition des communes, pour exemple, sa charte en termes de cybersécurité.

Reportage de La Télé sur les formations UCV

Retrouvez dans le téléjournal du 25 juin 2021 de La Télé un reportage intitulé « On ne naît pas municipal, on le devient » qui met en avant comment le métier de municipal s'est professionnalisé et toute la palette de compétences nécessaire à la fonction : de la gestion des finances, aux connaissances juridiques, en passant par l'organisation, la communication et l'aménagement de territoire. La Télé a ainsi suivi une des 25 formations proposées par l'UCV destinées notamment aux nouveaux elles élu es pour appréhender leurs rôles au sein de la Municipalité.

Annuaire des communes vaudoises

A l'occasion du changement de législature le 1^{er} juillet, nous invitons toutes les communes à mettre à jour leurs données dans notre annuaire en ligne. Un courrier à ce sujet vient de vous parvenir.

Cette mise à jour est d'autant plus importante que l'annuaire des communes vaudoises proposé par l'UCV se déploie désormais exclusivement en ligne. Pour des raisons écologiques, d'obsolescence rapide des informations et de baisse des commandes, la version papier n'est plus éditée.

Un design repensé et un nouvel outil de recherche pour le site web de l'UCV

Le site web de l'UCV aborde depuis quelques jours un nouveau design, modernisé. Les menus ont aussi été repensés pour être plus fluides à la navigation. Outre cette refonte graphique, un nouvel outil de recherche a été intégré au site. Il permet d'effectuer des recherches dans tout le site, c'est-à-dire autant dans l'annuaire que l'agenda ou le contenu des différentes pages. Les résultats sont classés - et peuvent



être filtrés - par type de contenu (événement, annuaire, formation, etc.). La navigation sur ucv.ch a ainsi été optimisée pour être plus performante. Rendez-vous sur notre site pour le découvrir !

Magazine Point CommUNE!

L'édition estivale du magazine de l'UCV porte sur le patrimoine bâti. Elle est à découvrir sur cette page : https://www.ucv.ch/ucv/magazine-point-commune.

Fin de législature : un sondage pour dresser le bilan

Vous êtes déjà nombreux ses à avoir répondu à cette étude menée par l'Idheap, en collaboration avec l'UCV, sur la législature écoulée. Nous invitons les représentant es des municipalités vaudoises qui n'y auraient pas encore répondu à y participer.

Aux membres des Municipalités vaudoises,

La fin de la législature est l'occasion de faire le bilan de votre expérience en tant que membre d'une Municipalité. Pour l'UCV, il est important de mieux connaître les facteurs qui ont augmenté ou diminué votre motivation durant la législature 2016–2021 (ou même depuis avant pour certain es d'entre vous). Cela nous permettra de faire le point sur les prestations de soutien que nous vous offrons déjà, et de réfléchir à celles que nous pourrions vous proposer demain !

Pour ce faire, un étudiant de l'Université de Lausanne (IDHEAP) mène une étude en collaboration avec l'UCV. Un sondage a ainsi été développé pour recueillir votre expérience concernant la législature 2016-2021. Nous vous invitons à le remplir en cliquant sur le lien suivant : https://aureliengeorges.ch/enquete/198686.

Les résultats de cette étude nous seront utiles pour mieux vous soutenir!

Le temps de réponse est estimé à 15 minutes. Les données seront traitées dans le cadre du mémoire de manière indépendante de l'UCV. Votre anonymat est garanti. Pour toute question supplémentaire, vous pouvez joindre directement M. Aurélien Georges, en charge de la recherche à contact@aureliengeorges.ch.

Nous vous remercions par avance de votre participation.

M. Gianni Saitta, Directeur de l'Union des Communes Vaudoises Prof. David Giauque, Professeur de management public à l'IDHEAP M. Aurélien Georges, étudiant en master d'étude avancée (MAS) à l'IDHEAP

Assemblée générale le 3 novembre 2021

La pandémie n'ayant pas dit son dernier mot en 2021, la Journée des communes vaudoises (JCV) est malheureusement de nouveau annulée. L'assemblée générale 2021 aura lieu, quant à elle, le 3 novembre prochain, à Payerne.

En 2020, Payerne devait accueillir la Journée des communes vaudoises (partie festive) ainsi que l'assemblée générale de l'UCV (partie statutaire). En raison de la pandémie, la partie festive a été



reportée à 2021 et l'assemblée générale a eu lieu, avec les délégué·es uniquement, le 17 septembre 2020. La pandémie n'ayant pas dit son dernier mot en 2021, la Journée des communes vaudoises (JCV) est malheureusement de nouveau annulée. L'assemblée générale 2021 aura lieu, quant à elle, le 3 novembre prochain, à Payerne. Cette assemblée sera notamment l'occasion d'élire le·la Président·e de l'UCV ainsi que de désigner les membres du Comité exécutif.

L'UCV regrette que cette journée emblématique n'ait pu avoir lieu deux années de suite et remercie chaleureusement Payerne pour tout le travail de préparation effectué depuis tant de mois pour organiser cet événement festif!

L'UCV espère que la situation sanitaire s'améliorera fortement afin que la JCV 2022 puisse avoir lieu, le but étant de faire perdurer cette manifestation, inscrite au patrimoine immatériel vaudois et reconnue comme une tradition vivante.



Prochaines formations 2021

- Gestion des domaines autofinancés 2 septembre à Jongny
- Compte de fonctionnement 9 septembre à Jongny
- Compte des investissements 16 septembre à Jongny
- Compte du bilan 30 septembre 2021 à Jongny
- Préparation du budget 2022 1^{er} octobre 2021 à La Tour-de-Peilz

Détails et inscriptions aux formations sur www.ucv.ch/formations.

Séances d'information

- Plafond d'endettement : tout ce qu'il faut savoir 2 septembre à Savigny
- La péréquation financière de A à Z 11 novembre à Savigny

Détails et inscriptions sur https://www.ucv.ch/formations/seances-et-ateliers.